

Paris, le 27 novembre 2020

Mots-clés : ACTIONNARIAT SALARIE / EPARGNE SALARIALE / ORANGE

## Contacts Presse

Agence C3M  
Tél. : 01 47 34 01 15

### **Marc Maouche, au nom de l'AASGO, l'association représentative des actionnaires salariés et anciens salariés chez Orange, propose à la Direction d'augmenter dès 2021 la part du capital d'Orange détenue par les actionnaires-salariés**

L'AASGO demande à ce que 1% du capital (26 millions d'actions) soit affecté à la prochaine ORP (Offre Réservee aux Personnels) pour les salariés et anciens salariés au terme du Conseil d'Administration du groupe Orange mercredi 2 décembre.

### **La proposition d'un plan quinquennal de souscriptions d'actions, réservé aux salariés du groupe, pour passer à 10% du capital sous 5 ans**

L'AASGO, l'association représentative des actionnaires salariés et anciens salariés chez Orange, présidée par Marc MAOUCHE, poursuit sa mission d'accompagnement auprès de la Direction d'Orange pour faire progresser l'actionnariat salarié dans le groupe en vue d'atteindre le seuil des 10% dans les 5 ans (20% des droits de vote à l'Assemblée Générale), alors qu'il est resté à environ 5% depuis 2016, date de la dernière grande opération de souscription d'actions réservée aux personnels du groupe .

Etayé par l'analyse des experts de l'AASGO et des consultations auprès de différentes catégories de personnels, l'AASGO a présenté mardi son plan pluriannuel d'Offre de souscription d'actions Réservee aux Personnels (ORP) à Stéphane Richard.

Combiné à la décote, l'abondement permettra d'abaisser fortement le prix de revient par action, et de limiter le risque. Le barème calculé est le suivant, pour une enveloppe annuelle de 26 M d'actions au personnel et aux retraités :

- 1 action gratuite pour 1 souscrite jusqu'à 2 500 euros de versements ;
- 4 actions gratuites pour 10 souscrites entre 2 500 euros et 5 000 euros de versements ;
- 1 action gratuite pour 10 souscrites entre 5 000 euros et 10 000 euros de versements.

### **Le sens de l'intérêt commun**

Début décembre, le Conseil d'Administration d'Orange doit statuer, dans les grandes lignes, sur l'affectation d'une somme de 2,2 milliards, provenant d'un remboursement d'impôts et de ses intérêts moratoires, issus d'un litige fiscal

remporté par les équipes juridiques et fiscales d'Orange, suite à la décision du Conseil d'Etat rendue publique mi-novembre.

Les actionnaires-salariés doivent légitimement compter parmi les bénéficiaires des allocations qui seront décidées.

**Conformément à sa mission, il s'agit dans ce contexte pour l'association des actionnaires salariés d'Orange, l'AASGO, de proposer des combinaisons qui facilitent l'acquisition d'actions au meilleur prix, avec en ligne de mire la préservation de l'intérêt collectif : 10% du capital aux mains des actionnaires-salariés, pour exercer un poids décisionnel décisif au service du développement d'Orange en France et dans le monde.**

Marc MAOUCHE, Président de l'AASGO, défend bien un **usage immédiat en faveur des actionnaires-salariés de cette enveloppe financière** :

*« A l'issue du contentieux fiscal de 10 ans, Orange a obtenu du Conseil d'Etat le remboursement par l'Etat de 2,2 milliards d'euros, soit l'équivalent d'environ 5% du chiffre d'affaires annuel », explique Marc Maouche, président de l'AASGO. « L'AASGO souhaite que chacune et chacun, **salariés, anciens salariés et retraités** du groupe, puissent conforter son engagement financier et son attachement au groupe. Les actionnaires-salariés portent tous ensemble un projet qui est de s'associer à la gouvernance, de défendre leur emploi et la valeur de l'action, tout en se constituant un patrimoine personnel. »*

#### **A propos d'AASGO**

L'AASGO entre dans sa 24ème année d'existence, elle est la plus ancienne et la plus importante des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés chez Orange ; l'AASGO défend les intérêts des actionnaires salariés et anciens salariés d'Orange et oriente l'action de la Direction d'Orange dans l'intérêt de tous. Elle est indépendante de toute organisation politique ou syndicale. Animée par des spécialistes de l'actionnariat salarié et de l'épargne, l'AASGO informe régulièrement et de manière objective, les 129 000 actionnaires salariés d'Orange. L'AASGO est membre actif de la FAS, Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés, et pilote notamment ses travaux dans les domaines législatifs mais aussi de la gouvernance et du benchmark annuel.

Pour en savoir plus : [www.aasgo.org](http://www.aasgo.org)

Suivez nous sur twitter : <https://twitter.com/CanalAASGO>